



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-33584>

Département(s) de publication : **45**

Annonce n° **24-33584**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-18653

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Orléans Métropole

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24450046800040

Ville : Orléans

Code postal : 45058

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 45

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Rénovation des stations de la ligne A du tramway d'Orléans Métropole - Lot 2 (Système) - Relance

Code CPV principal - Descripteur principal : 45315600

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation portant sur les travaux de rénovation des stations voyageurs de la ligne A du tramway d'Orléans Métropole (lot 2 : système) fait suite à une précédente consultation déclaré sans suite. Cette consultation donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu à prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées avec un montant minimum de 300 000 euro(s) HT et avec un montant maximum de 1 500 000 euro(s) HT pour la durée totale de l'accord cadre

Critères d'attribution : Critère 1 : Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : - Sous-critère 1 : pertinence de la compréhension des contraintes de chantier (et des mesures pour la coordination géographique et temporelle des différentes activités, apprécié au regard du chapitre 1 du Mémoire Technique - (15%) - Sous-critère 2 : Pertinence de la qualité et de la durabilité des fournitures et matériels apprécié au regard du chapitre 2 du Mémoire Technique - (5%) ; - Sous-critère 3 : Pertinence de la méthodologie de travaux et des règles que l'entrepreneur utilisera pour l'établissement des études d'exécution, ainsi que celles qu'il utilisera pour l'exécution des travaux, apprécié au regard du chapitre 3 Mémoire Technique - (25%) ; - Sous-critère 4 : Pertinence des mesures

prises pour l'exécution du chantier en faveur du Développement durable, apprécié au regard du chapitre 4 du Mémoire Technique - (5%) - Sous-critère 5 : Pertinence des moyens humains et matériels mis en oeuvre pour l'exécution des prestations, apprécié au regard du chapitre 5 du Mémoire Technique - (30%) ; - Sous-critère 6 : Pertinence du planning général et ressourcé, apprécié au regard du chapitre 6 du Mémoire Technique - (15%) ; - Sous-critère 7 : Pertinence des solutions et moyens techniques et humains proposées pour respecter les délais de réalisation des stations tests, apprécié au regard du chapitre 6 du Mémoire Technique - (5%) : 60% Critère 2 : Prix apprécié au regard du total du Dqe : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 22/03/2024 à 12h00, lire 05/04 /2024 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/03/2024